



Aide-Soignant

Diplôme d'Etat – RNCP40692

Contenu de la formation

Diplôme d'Etat de niveau 4
(conformément à la réforme issue de l'arrêté du 10 juin 2021)

date d'enregistrement de la fiche : 01/09/2025

Certificateur(s) : Ministère chargé de la Santé

L'Aide-Soignant, sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'État (article R. 4311-4 du code de la santé publique), exerce des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.

Son rôle inclut une approche globale de la personne, la dimension relationnelle des soins et la communication avec les autres professionnels, apprenants et aidants.



Modalités d'inscriptions :

- 17 ans minimum à 29 ans inclus
- Dérogation pour les plus de 29 ans:
 - Avoir une reconnaissance RQTH
 - être sportif de haut niveau
- Schéma Vaccinal (*Voir page 4)
- Attestation B2 pour les ressortissants étrangers
- Avoir signé un contrat d'apprentissage



Formation à :

Ecole Rockefeller (Lyon)



Durée de la formation :

12 à 15 mois
Formation théorique : 770 heures
Formation pratique : 770 heures



Financement :

- OPCO (entreprise) / CNFPT (collectivités territoriales) – Aucun reste à charge
- ANFH (Fonction hospitalière) – Reste à charge possible selon les situations – nous contacter
- Aucun frais de scolarité, ni de frais d'inscription.

Pré requis

- Aucun

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Objectifs



Former des professionnels capables de réaliser des soins :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ; Contribuer
- à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

La formation s'inscrit dans une approche par compétences favorisant l'analyse des situations de soins, la prévention des risques et le travail en équipe pluriprofessionnelle.

*Dispenses et allègements au format du diplôme

Selon la situation du candidat, les titres et diplômes suivant donnant droit à un allègement de formation, joindre une copie :

- | | |
|--|---|
| ◦CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) | |
| ◦DE AS | <i>obtenu depuis 2005</i> |
| ◦BAC PRO ASSP | <i>obtenu à partir de 2011</i> |
| ◦BAC PRO SAPAT | <i>obtenu à partir de 2011</i> |
| ◦Titre prof. ADVF | <i>obtenu à partir de 2021</i> |
| ◦Titre prof. ASMS | <i>obtenu à partir de 2020</i> |
| ◦DE AES | <i>obtenu depuis 2016 (les titulaires d'un DE AMP ou AVS sont titulaires de droit du DE AES 2016)</i> |
| | |
| ◦ DIPLOME D'ARM | <i>obtenu à partir de 2019</i> |
| ◦ DE AMBULANCIER | <i>obtenu à partir de 2006</i> |

Pour voir les liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations, suivre le lien suivant : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Compétences

La formation est structurée conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 et organisée en :

- 5 blocs de compétences
- 10 modules de formation
- 11 compétences à valider

Les blocs de compétences sont les suivants :

Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 – Entretien de l'environnement de la personne et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

- Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.
- Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

Débouchés et Poursuites d'études

L'Aide-Soignant peut travailler :

dans les hôpitaux (services de médecine, chirurgie, urgences...)

dans les établissements pour personnes âgées (EHPAD, maisons de retraite)

dans les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap

à domicile (services de soins infirmiers à domicile - SSIAD)

L'Aide-Soignant peut poursuivre son parcours de formation vers le diplôme d'Infirmier diplômé d'État, d'Assistant de Régulation Médicale ou encore évoluer vers des fonctions d'encadrement (aide-soignant référent, encadrant) après plusieurs années d'expérience.

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Ces blocs de compétences sont déclinés en 11 modules de formation :

Module 1 – Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

Module 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Module 3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Module 4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Module 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Module 6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

Module 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Module 8 – Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Module 9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Module 10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Module 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

- Les modalités d'évaluation consistent à des études de situations (écrit et/ou oral), à des évaluations de pratiques simulées et l'évaluation de l'acquisition de compétences en milieux professionnel (stages).

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription

Programmes et durée de la formation

Les cours sont obligatoires sous forme de cours magistraux (CM) en présentiel ou en visioconférence ou en e-learning, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), séances de simulation en santé en laboratoire.

La formation est organisée sur environ 44 semaines et peut être adaptée selon le parcours du candidat.

Certification

Le DEAS est un diplôme de niveau 4 délivré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

L'évaluation repose sur la validation progressive des compétences en formation théorique et en milieu professionnel.

Chaque bloc de compétences doit être validé. Les blocs sont capitalisables : leur acquisition est définitive, même en cas d'interruption du parcours.

L'évaluation est réalisée par l'équipe pédagogique et les tuteurs de stage, à partir de situations professionnelles réelles ou simulées.

Chiffres de la formation

65 Apprentis formés en 2025

75% Taux de réussite

9% Taux de rupture

67% Taux d'insertion dans l'emploi 6 mois après la
Formation **

100% Taux de satisfaction**

18% Taux de poursuite d'études**

100% Taux de présentation à l'examen**

7% Taux d'interruption en cours de formation

***Ces chiffres reposent sur les apprentis ayant été les diplômées en 2025, 10% ont répondu à l'enquête de satisfaction*

Vaccinations obligatoires

Tout schéma vaccinal incomplet ne pourra être accepté, il s'agit d'une obligation pour le personnel soignant dont vous allez faire partie.

Présentation d'un certificat médical des vaccinations conforme à la réglementation conforme en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de Santé en France.

HÉPATITE B
(vaccin obligatoire)



TEST TUBERCULINE
(de moins d'un an)



DIPHTÉRIE



TÉTANOS



POLIOMYÉLITE



CHECK-LIST DU FUTUR APPRENTI

1. Vous participerez à une réunion d'information avec le CFA Santé Social
2. Un rendez-vous sera programmé avec votre interlocuteur
3. Des conseils seront apportés sur votre CV
4. Vous vous entraînerez aux entretiens d'embauche
5. Vous trouverez un employeur
6. Une fois le contrat signé, vous serez apprenti !

Retrouvez l'intégralité des

Informations de la formation sur
notre site internet :
www.cfa-sante-social.fr



Formation accessible aux personnes
en situation de handicap :
Le CFA est labellisée H+.

4 Avenue Rockefeller 69008 Lyon



04.27.82.60.42



contact@cfa-sante-social.fr



Formulaire d'inscription